



**Plateforme intergouvernementale  
scientifique et politique sur la  
biodiversité et les services  
écosystémiques**

Distr. : générale  
23 octobre 2014

Français  
Original : anglais

**Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et  
politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**

**Troisième session**

Bonn (Allemagne), 12–17 janvier 2015

Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire\*

**Programme de travail initial de la Plateforme :  
documents de cadrage des évaluations régionales  
sur la dégradation et la restauration des terres  
et la conceptualisation de valeurs**

**Cadrage de l'évaluation thématique de la dégradation et  
de la restauration des terres [produit 3 b) i)]**

**Note du secrétariat**

**I. Introduction**

1. À la deuxième session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, tenue à Antalya (Turquie), du 9 au 14 décembre 2013, les États membres ont approuvé la réalisation d'une étude de cadrage de l'évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des terres. Suite à cela, un document de cadrage a été établi par un groupe d'experts, conformément aux procédures pour l'établissement des produits de la Plateforme énoncées (IPBES-2/3, annexe). Le groupe d'experts s'est réuni à Beijing, du 9 au 11 septembre 2014, grâce à la généreuse contribution en nature reçue de la Chine. La présente note constitue le document de cadrage établi par le groupe d'experts. On trouvera dans le document IPBES/3/INF/18 des informations supplémentaires sur les travaux du groupe d'experts.

**II. Portée, bien-fondé, utilité et hypothèses**

**A. Portée**

2. Aux fins de la présente évaluation thématique, l'expression « terre dégradée » décrit un état des terres découlant de la perte ou de la diminution persistantes de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques qui ne peuvent complètement se rétablir sans aide à l'échelle de la décennie. La « dégradation des terres » désigne les nombreux processus à l'origine de la perte ou de la diminution de la biodiversité ou des fonctions ou services écosystémiques, et inclut la dégradation des écosystèmes d'eau douce et côtiers qui sont étroitement interconnectés aux écosystèmes terrestres. La « restauration » correspond à toute activité intentionnelle qui amorce ou accélère le rétablissement d'un écosystème dégradé. Le terme « réhabilitation » s'emploie pour les activités de restauration qui ne parviendraient pas à complètement restaurer la communauté biotique dans son état d'avant la dégradation. Cette évaluation comprendra sept chapitres, dont les quatre premiers seront consacrés aux concepts et aux perceptions de la dégradation et de la restauration des terres selon différentes visions du monde, y compris celles des peuples autochtones et locaux (chapitre 1); aux facteurs directs et indirects à l'origine des processus de dégradation (chapitre 2); à la nature et à l'ampleur des processus

\* IPBES/3/1.

de dégradation des terres ainsi que de la perte ou de la diminution de la biodiversité et de la structure et du fonctionnement des écosystèmes qui en découlent (chapitre 3); et à la perte ou à la diminution des bienfaits de la nature pour les êtres humains et à l'impact de ces changements sur la qualité de vie (chapitre 4). Les deux chapitres suivants passeront en revue le large éventail d'initiatives entreprises pour s'attaquer à la dégradation des terres : a) en élaborant et en appliquant un cadre large pour évaluer l'efficacité des mesures d'intervention visant à prévenir, enrayer, réduire et atténuer les processus de dégradation des terres et à réhabiliter ou restaurer les terres dégradées (chapitre 5) et b) en fournissant une aide à la décision et des orientations utiles pour les politiques, à l'intention des décideurs à tous les échelons chargés de résoudre les problèmes liés à la dégradation des terres (chapitre 6). L'évaluation se conclura sur un chapitre final (chapitre 7) qui examinera une série de scénarios de développement et prendra notamment en considération les différentes mesures d'intervention possibles et leurs conséquences sur la dégradation des terres aux niveaux régional et mondial. On s'attachera à faire participer toutes les parties prenantes dès le début de l'évaluation. La structure de l'évaluation repose sur le cadre conceptuel adopté par la Plénière de la Plateforme dans sa décision IPBES-2/4 (IPBES/2/17).

## **B. Couverture géographique de l'évaluation**

3. L'évaluation couvrira toutes les régions et biomes terrestres du globe et tiendra compte du fait que la gravité des facteurs et processus à l'origine de la dégradation des terres est susceptible de varier au sein d'une même région ou d'un même pays mais aussi d'une région ou d'un pays à l'autre. Elle prêtera également attention aux impacts de la dégradation des terres, notamment la diminution de la sécurité alimentaire et hydrique et l'augmentation de l'exposition aux risques d'inondations, sur les systèmes d'eau douce, de plaines inondables, de zones humides et côtières, qui procurent aux êtres humains des bienfaits ayant trait à l'eau.

## **C. Bien-fondé**

4. La dégradation des terres, qui est essentiellement le résultat direct ou indirect des activités humaines, représente un problème majeur sur tous les continents à l'exception de l'Antarctique. Son coût humain total reste inconnue, mais l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime ses répercussions économiques à plus de 40 milliards de dollars par an. En s'appuyant sur les travaux relevant des conventions de Rio (la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique) et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), les objectifs visant à « enrayer et inverser la dégradation des terres » et à « dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement » ont été proposés au nombre des objectifs de développement durable. En 2011, reconnaissant les bienfaits de la restauration des terres dégradées pour les êtres humains, les dirigeants de la planète ont approuvé le « Défi de Bonn », effort mondial visant à restaurer 150 millions d'hectares de terres déboisées ou dégradées d'ici à 2020. Pour atteindre cet objectif, il était d'abord indispensable d'évaluer clairement l'ampleur, les causes et les processus de dégradation des terres, les conséquences pour la biodiversité et les êtres humains ainsi que les initiatives visant à restaurer et réhabiliter les terres dégradées et à éviter toute dégradation future.

## **D. Utilité**

5. Cette évaluation dirigée par des experts fournira les informations et orientations nécessaires pour aider les parties prenantes intervenant à tous les échelons à réduire les conséquences environnementales, sociales et économiques négatives de la dégradation des terres et à réhabiliter et restaurer les terres dégradées afin de concourir au rétablissement des bienfaits de la nature pour les êtres humains. Elle s'appuiera sur des informations provenant des systèmes de connaissances scientifiques, autochtones et locaux afin d'accroître la prise de conscience et de recenser des domaines de préoccupation. Elle aidera à identifier des solutions potentielles aux problèmes posés par la dégradation des terres et éclairera les décideurs des secteurs public et privé et de la société civile. Elle fournira un cadre pour la compréhension et la surveillance de la dégradation des terres et pour l'action visant à enrayer et inverser cette dégradation, afin d'appuyer la prise de décisions à tous les échelons, et identifiera les lacunes critiques en matière de connaissances et les domaines prioritaires pour les nouveaux investissements et travaux de recherche afin de renforcer les capacités de gestion durable des terres et de la biodiversité ainsi que de leurs bienfaits pour les êtres humains.

## E. Hypothèses

6. L'évaluation se fondera à la fois sur la science occidentale et sur les systèmes de connaissances autochtones et locaux. Il est reconnu que la dégradation des terres est principalement d'origine anthropique et qu'elle est donc finalement une conséquence des activités des institutions, des systèmes de gouvernance et d'autres facteurs indirects (sociopolitiques, économiques, technologiques et culturels). La restauration des terres dégradées et des écosystèmes d'eau douce et côtiers connexes sera évaluée au sens le plus large, c'est-à-dire depuis la réhabilitation partielle jusqu'à la restauration complète des systèmes dans leur état d'avant la dégradation. Pour lutter contre les facteurs directs et indirects de la dégradation, favoriser la restauration et élaborer et mettre en œuvre des systèmes de gestion des terres durables, il faut s'appuyer sur un processus participatif fondé sur la coproduction de connaissances avec les diverses parties prenantes concernées.

## III. Plan des chapitres

7. L'évaluation sera présentée dans un résumé à l'intention des décideurs et dans un rapport comprenant les sept chapitres décrits ci-dessous. Dans une introduction, on passera brièvement en revue le bien-fondé, l'utilité et les hypothèses de l'évaluation ainsi que l'approche adoptée et la justification des différents chapitres. Dans un résumé analytique, on exposera les principaux résultats et les conclusions utiles pour les politiques.

8. Le chapitre 1 sera axé sur l'évaluation et sur la comparaison de différents concepts et perceptions de la dégradation et de la restauration des terres, issus à la fois de la science occidentale et des savoirs autochtones et locaux. Il passera également en revue les concepts et approches adoptés pour évaluer la diversité des processus de dégradation des terres, l'état des écosystèmes et les impacts sur ces derniers, ainsi que les concepts et approches utilisés pour décrire les différentes mesures d'intervention, notamment la réhabilitation et la restauration.

9. Le chapitre 2 déterminera comment la dégradation des terres découle de multiples facteurs, à savoir à la fois de facteurs anthropiques naturels directs, et de leurs interactions, et de facteurs indirects sous-jacents. Les facteurs directs peuvent conduire directement soit à des terres dégradées, tels que des niveaux insoutenables d'extraction de biomasse, soit à des processus à l'origine de la dégradation des terres, tels que l'érosion des sols causée par des techniques non viables de gestion des terres. Les facteurs indirects ont trait aux institutions et aux systèmes de gouvernance ainsi qu'aux facteurs sociaux, culturels, technologiques et économiques qui sous-tendent les facteurs directs aux niveaux local et mondial. Ce chapitre évaluera l'ampleur et la gravité des différents facteurs et leur variation dans le monde au sein des biomes, régions et systèmes d'utilisation des terres et entre ces biomes, régions et systèmes d'utilisation des terres. L'évaluation des facteurs directs inclura les facteurs anthropiques aux niveaux mondial, national, régional et local, y compris les changements climatiques attribués aux activités humaines; les facteurs naturels, tels que les inondations, les vents et les sécheresses; et les interactions entre facteurs anthropiques et naturels. Elle insistera particulièrement sur les changements climatiques et à leurs interactions avec d'autres facteurs anthropiques de dégradation des terres.

10. Le chapitre 3 sera axé sur l'état et les tendances de la dégradation des terres en termes de perte ou de diminution de la biodiversité et du fonctionnement des écosystèmes ainsi que sur les processus de dégradation à l'origine de ces changements. Ces processus sont notamment l'érosion des sols, la sédimentation, la salinisation, la dégradation des systèmes d'eau douce, l'envahissement par des espèces exotiques, les modifications des régimes de feux naturels et la pollution. La dégradation peut également inclure des processus à l'échelle des paysages, tels que la modification de la connectivité écologique après déforestation. Ce chapitre évaluera les degrés de dégradation des terres en fonction du type, de l'ampleur et de la gravité des changements touchant à la fois la biodiversité et la structure et le fonctionnement des écosystèmes dans différents biomes et pour différents systèmes d'utilisation et de gestion des terres. Les changements dans la biodiversité englobent à la fois la biodiversité sauvage et la biodiversité agricole. Les changements dans la structure et le fonctionnement des écosystèmes recouvrent des aspects tels que la productivité primaire, le cycle des nutriments et la fourniture d'habitat pour les espèces. Une attention particulière sera accordée à la compréhension de la résilience des systèmes (capacité à rétablir la structure et les fonctions d'un système après une perturbation), notamment la possibilité de seuils ou de changements soudains touchant les principales caractéristiques de la biodiversité et les fonctions écosystémiques critiques.

11. Le chapitre 4 sera axé sur la perte ou la diminution des bienfaits de la nature pour les êtres humains ainsi que sur les conséquences qui en découlent pour la qualité de vie. Il évaluera la dégradation des terres associée à la perte des bienfaits procurés aux êtres humains, notamment la fourniture de services, tels que la production alimentaire, la qualité et la quantité des ressources

en eau et la disponibilité de matières premières, ainsi que la régulation, les services culturels et d'autres aspects de la nature auxquels différentes personnes accordent de la valeur. Il analysera les changements touchant les bienfaits procurés aux êtres humains en termes de contribution relative de la biodiversité et de la structure et du fonctionnement des écosystèmes par rapport aux actifs humains (par exemple technologies, savoirs) mobilisés par les personnes pour la coproduction de ces bienfaits. Les impacts des diverses dimensions d'une bonne qualité de vie seront notamment les impacts sur la santé, les possibilités d'activités rémunératrices, les moyens de subsistance valables, la répartition équitable des ressources naturelles et les droits et valeurs auxquels différentes cultures accordent de l'importance. Ce chapitre examinera les divers coûts de la dégradation des terres pour les personnes, notamment les coûts économiques et non économiques globaux, qui comprendront les coûts liés à la région où se situent les terres dégradées ainsi que les coûts supportés par des personnes touchées par ce site dégradé vivant dans d'autres régions. Il se penchera sur le type, l'ampleur et la gravité de ces changements dans différents systèmes socioécologiques et pour différents systèmes d'utilisation et de gestion des terres, y compris leurs conséquences pour la stabilité et la résilience sociales et écologiques et pour l'intégrité culturelle.

12. Le chapitre 5 établira un cadre pour évaluer l'efficacité des mesures d'intervention existantes visant à prévenir, enrayer, réduire et atténuer les processus de dégradation des terres et à réhabiliter et restaurer les terres dégradées en rétablissant la biodiversité, la structure et le fonctionnement des écosystèmes et leurs bienfaits pour les êtres humains. Il évaluera comment les mesures prises auparavant et actuellement pour résoudre les problèmes liés à la dégradation varient en fonction du contexte, notamment le type et la gravité de la dégradation des terres et les facteurs directs et indirects sous-jacents, ainsi que les conséquences de la dégradation des terres sur les bienfaits procurés par la nature aux êtres humains et sur la qualité de vie. Il analysera l'efficacité de l'action visant à s'attaquer aux causes indirectes de la dégradation des terres (institutions, systèmes de gouvernance et autres facteurs indirects) par rapport aux efforts portant sur les facteurs directs ou les actifs humains (meilleures techniques, accès à la formation). Il évaluera le succès ou l'échec relatifs, ainsi que les risques potentiels, des différentes solutions d'intervention ayant trait aux institutions, à la gouvernance ou à la gestion au regard d'une série de critères sociaux, culturels, économiques, technologiques et politiques. Il comparera les mesures prises pour prévenir la dégradation des terres aux efforts déployés pour en combattre les effets. Il évaluera également différentes mesures relatives aux institutions, aux politiques ou à la gouvernance en fonction du type d'instrument employé, notamment les instruments participatifs, réglementaires et économiques, ainsi que l'appui accordé à la recherche et au développement de technologies, à la réforme institutionnelle et au renforcement des capacités.

13. Le chapitre 6 consolidera et rationalisera les informations nécessaires à la prise de décisions fondées sur des données factuelles et au renforcement institutionnel, à l'intention des décideurs et des praticiens responsables du choix et de la mise en œuvre des stratégies visant à résoudre les problèmes liés à la dégradation des terres. Il évaluera les actions requises afin de développer les compétences institutionnelles fondamentales pour la détection et l'analyse de ces problèmes et pour l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et le suivi des stratégies d'intervention, notamment concernant les données, les méthodes, les outils d'aide à la décision et l'implication des parties prenantes. Il situera les problèmes liés à la dégradation des terres et les solutions potentielles dans le contexte politique, socioéconomique et environnemental global et prêter une attention particulière aux institutions, systèmes de gouvernance et autres facteurs indirects à l'origine de cette dégradation. Il examinera les interactions entre la dégradation des terres et d'autres grands domaines d'action tels que l'agriculture et l'alimentation, la gestion des risques d'inondation et des ressources en eau, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, les espèces envahissantes et la gestion des maladies, la conservation de la diversité bioculturelle, la santé publique et le développement rural, urbain et industriel.

14. Le chapitre 7 examinera les conséquences d'une série de scénarios de développement plausibles, y compris l'adoption de différentes solutions possibles, et leurs incidences sur la dégradation des terres au niveau mondial, notamment les impacts sur le bien-être humain et la possibilité de restaurer avec succès les terres dégradées et les systèmes d'eau douce et côtiers connexes. Les scénarios seront élaborés à partir des informations issues des travaux d'évaluation menés au sein de la Plateforme et résulteront d'un examen systématique d'autres exercices de ce type sur des scénarios, notamment l'évaluation méthodologique de l'analyse de scénarios et de la modélisation dans le cas de la biodiversité et des services écosystémiques, actuellement en cours dans le cadre de la Plateforme et qui paraîtra en fin d'année 2015. Ce chapitre dévoilera l'éventail des futurs plausibles pour la dégradation des terres en fonction des choix (associés à des conséquences sociales et économiques) faits aux niveaux national, régional et international pour s'attaquer aux facteurs indirects et directs, et présentera de nouveaux mécanismes visant à éviter la dégradation des terres, à atténuer ses impacts et à réhabiliter et restaurer les sites dégradés.

## IV. Principales informations à évaluer

15. L'évaluation portera sur des informations tirées des articles, des ouvrages, des évaluations nationales et internationales, des rapports de gouvernements, d'organes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales nationales ou internationales et des savoirs autochtones et locaux pertinents, conformément aux recommandations de l'équipe spéciale sur les systèmes de connaissances autochtones et locaux<sup>1</sup> et en tenant compte des savoirs non écrits.

## V. Structure opérationnelle

16. La structure opérationnelle comportera un groupe d'appui technique (composé d'un administrateur équivalent plein temps). Deux coprésidents, 80 auteurs et 16 éditeurs-réviseurs seront choisis par le Groupe d'experts multidisciplinaire, conformément aux procédures pour l'établissement des produits de la Plateforme.

17. Le chef du groupe d'appui technique, les deux coprésidents, un représentant du Groupe d'experts multidisciplinaire et un représentant du Bureau tiendront tout d'abord une réunion de gestion en vue de la mise en route de l'évaluation.

## VI. Partenariats et initiatives stratégiques

18. L'évaluation de la dégradation des terres recensera comme partenaires possibles des organisations susceptibles d'offrir leurs données et leurs connaissances; d'apporter une contribution en nature; d'être clientes et utilisatrices de l'évaluation; et de fournir une assistance à diverses étapes, notamment en contribuant à l'examen de l'évaluation. Les partenariats noués seront essentiellement informels, mais un petit nombre de partenariats stratégiques pourront être établis. Une collaboration sera mise en place, en particulier avec la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, qui sera un utilisateur majeur de l'évaluation de la dégradation des terres.

## VII. Déroulement et calendrier des travaux

19. Le déroulement et le calendrier des travaux envisagés pour l'établissement du rapport d'évaluation, y compris les actions, les échéances et les dispositions institutionnelles, sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

| <i>Calendrier</i> |                                | <i>Actions et dispositions institutionnelles</i>  |
|-------------------|--------------------------------|---|
| 2015              | Premier trimestre              | La Plénière, à sa troisième session, examine et approuve le rapport de cadrage détaillé préparé par le groupe d'experts chargé de cadrer l'évaluation et demande au Groupe d'experts multidisciplinaire et au Bureau, dans les limites d'une enveloppe budgétaire convenue, d'établir le processus pour réaliser l'évaluation |
|                   |                                | Le Président, par l'intermédiaire du secrétariat, demande aux gouvernements et aux autres parties prenantes de désigner des experts pour établir le rapport de l'évaluation   |
|                   | Deuxième trimestre             | Le Groupe d'experts multidisciplinaire choisit les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les éditeurs-réviseurs de l'évaluation, en appliquant les critères énoncés dans la décision IPBES-2/3 (IPBES/2/17, annexe)  |
|                   | Troisième/quatrième trimestres | Les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux et les auteurs principaux de l'évaluation rédigent un avant-projet de rapport. Une première réunion des auteurs est organisée   |

<sup>1</sup> Établie par la Plénière dans sa décision IPBES-2/5.

| <i>Calendrier</i> |                               | <i>Actions et dispositions institutionnelles</i>   |
|-------------------|-------------------------------|--|
| 2016              | Premier trimestre             | L'avant-projet de rapport est examiné par les experts  |
|                   | Premier/deuxième trimestres   | Les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux et les auteurs principaux de l'évaluation établissent le deuxième projet de rapport et l'avant-projet de résumé à l'intention des décideurs sous la supervision des éditeurs-réviseurs et du Groupe d'experts multidisciplinaire (3 mois). Une deuxième réunion des auteurs est tenue sans les auteurs principaux              |
|                   | Deuxième/troisième trimestres | Le deuxième projet de rapport et l'avant-projet de résumé à l'intention des décideurs sont examinés par les experts, les gouvernements et les autres parties prenantes   |
|                   | Troisième trimestre           | Les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux et les auteurs principaux de l'évaluation établissent la version finale des projets de rapport et de résumé à l'intention des décideurs sous la supervision des éditeurs-réviseurs et du Groupe d'experts multidisciplinaire. Une troisième réunion des auteurs est organisée  |
|                   | Quatrième trimestre           | Le résumé à l'intention des décideurs est traduit dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies   |
|                   | Quatrième trimestre           | La version finale des projets de rapport et de résumé à l'intention des décideurs est adressée aux gouvernements et aux autres parties prenantes pour un dernier examen. Les gouvernements sont vivement encouragés à soumettre au secrétariat, des observations écrites sur le résumé à l'intention des décideurs, au plus tard une semaine avant la cinquième session de la Plénière |
| 2017              | Premier trimestre             | La Plénière est invitée à examiner et accepter le rapport et à examiner et approuver le résumé à l'intention des décideurs à sa cinquième session  |

## VIII. Coûts estimatifs

20. Le tableau ci-dessous montre les coûts estimatifs de la réalisation et de l'établissement du rapport d'évaluation :

| <i>Année</i>    | <i>Poste de dépense</i>  | <i>Hypothèses</i>  | <i>Coûts estimatifs<br/>(en dollars des États-Unis)</i> |
|-----------------|--|--|---|
| 2015            | Réunion des coprésidents et du secrétariat/groupe d'appui technique  | Coûts de la réunion (1/2 semaine, 5 participants, à Bonn)                      | 0   |
|                 |  | Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (3 x 3 750 dollars)  | 11 250  |
|                 | Première réunion des auteurs (80 participants : coprésidents, auteurs coordonnateurs principaux et auteurs principaux + membres du Groupe d'experts multidisciplinaire/Bureau et 1 agent des services d'appui technique) | Coûts de la réunion (1 semaine, 85 participants) (25 % en nature)              | 15 000  |
|                 |  | Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (64 x 3 750 dollars) | 240 000   |
| Appui technique | 1 poste d'administrateur équivalent plein temps (50 % en nature)   | 75 000   |   |
| 2016            | Deuxième réunion des auteurs (40 participants : coprésidents, auteurs coordonnateurs principaux et éditeurs-réviseurs + membres du Groupe d'experts multidisciplinaire/Bureau et 1 agent des services d'appui technique) | Coûts de la réunion (1 semaine, 40 participants) (25 % en nature)              | 11 250  |
|                 |  | Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (30 x 3 750 dollars) | 112 500   |

| <i>Année</i> | <i>Poste de dépense</i>   | <i>Hypothèses</i>   | <i>Coûts estimatifs<br/>(en dollars des États-Unis)</i> |
|--------------|---|---|---|
|              | Troisième réunion des auteurs (80 participants : coprésidents, auteurs coordonnateurs principaux et auteurs principaux + 16 éditeurs-réviseurs + membres du Groupe d'experts multidisciplinaire/Bureau et 1 agent des services d'appui technique) | Coûts de la réunion (1 semaine, 101 participants) (25 % en nature)  | 18 750  |
|              |   | Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (75 x 3 750 dollars)  | 281 250   |
|              | Appui technique   | 1 poste d'administrateur équivalent plein temps (50 % en nature)  | 75 000  |
|              | Participation de deux coprésidents et de deux auteurs coordonnateurs principaux à la Plénière   | Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (3 x 3 750 dollars)   | 11 250  |
| 2017         | Diffusion et sensibilisation  | Traduction du résumé à l'intention des décideurs dans les six langues officielles de l'ONU, publication et activités de sensibilisation | 117 000   |
| <b>Total</b> |   |   | <b>1 092 000</b>  |

## **IX. Communication et sensibilisation**

21. Le rapport d'évaluation et son résumé à l'intention des décideurs seront publiés. Le résumé à l'intention des décideurs sera disponible dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Le rapport et le résumé seront affichés sur le site Internet de la Plateforme ([www.ipbes.net](http://www.ipbes.net)). La diffusion sera assurée auprès de toutes les parties prenantes de la Plateforme ciblées et sera adaptée aux besoins spécifiques des différents utilisateurs.

## **X. Renforcement des capacités**

22. Les activités de renforcement des capacités seront organisées conformément au plan de mise en œuvre de l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités, dans des domaines tels que la mise en œuvre du programme de bourses.